Bulletin Municipal

Le mot du Maire

Chères Pétrubosciennes, chers Pétrubosciens, chers amis.
À l'heure où s'achève cette année, je souhaite m'adresser à vous pour partager un moment de bilan, mais aussi de gratitude et d'espoir.
2025 a vu la réouverture du restaurant « Le Saint Pierre ». Après de longs mois de travaux de remise aux normes, un couple, Marie et Ludovic, s'est installé dans les lieux. Ils proposent des menus de grande qualité en semaine ou des plats à la carte du vendredi soir au dimanche midi. Nous sommes ravis de voir renaître ce lieu de vie et de rencontre qui apporte un dynamisme à notre village.
Notre école fait aussi vivre notre commune. Nous souhaitons la bienvenue à notre nouvelle enseignante, Madame Sandra LOPES. Nous défendons la nécessité d'une école de proximité pour nos enfants et nous continuerons à soutenir cette priorité.

Notre collège, au Châtelet, a fait l'objet d'un projet de fermeture à la rentrée 2026/2027. Grâce à une très forte mobilisation des parents, des enseignants et des élus, le Président du conseil départemental a suspendu son initiative. Néanmoins, il ne faut pas baisser la garde et rester attentifs aux décisions qui seront prises dans l'avenir. A cette occasion, je remercie les personnes de la commune présentes lors des différentes manifestations.

Cette année encore, nous avons été heureux de tous nous rassembler autour de la fête des étangs. Je remercie sincèrement toutes les personnes qui ont contribué à l'organisation et à la réussite de ces deux journées festives.

Comme toutes les petites communes, la nôtre doit composer avec un budget limité. Nous devons être attentifs à nos dépenses afin de garantir une gestion responsable et raisonnée. Les travaux engagés sont donc adaptés en conséquence. Cette année, des travaux de réfection de voirie et de fossés ont été réalisés en divers points de la commune.

Comme vous le savez, Hervé LAMONTAGNE, notre agent communal, après plus de 21 ans au service de notre commune, a rejoint Le Châtelet où il sera plus disponible pour les sapeurs-pompiers en cas de besoin. Nous lui souhaitons une bonne continuation de carrière.

A l'aube de cette nouvelle année, je souhaite vous adresser, au nom de l'ensemble de l'équipe municipale, mes vœux les plus chaleureux, joie, bonheur et santé ainsi qu'à vos familles pour l'année 2026.

Le Maire,
Claude SCHNÜRER

Informations Pratiques

Tarifs des photocopies
A4 noir: 0€25 A4 couleur: 0€50
A3 noir: 0€40 A3 couleur: 0€80

Tarifs de location de la salle des fêtes (50 pers maximum)
Résidents de la commune:
du 01 oct au 30 avril: 100€
du 01 mai au 30sept: 90€
Hors commune:
du 01 oct au 30avril: 120€
du 01 mai au30sept:100€

Tarifs des concessions
•Emplacement dans le cimetière, (concession perpétuelle):
-1,40m x 2,40m (1 ou 2 places).....400€
-2,40m x 2,40m (2 ou 4 places).....800€
-3,20m x 2,40m (3 ou 6 places).....1200€
•1 case en columbarium pour 30 ans:.....600€
•Jardin du souvenir.....Gratuit

Tarifs de la pêche
-5€ la journée
-10€ la nuit
-30€ la semaine

Dates de la pêche
- ouverture le dernier week-end de mars
- fermeture le dernier week-end d'octobre

Tarifs école
Cantine: 5.13€ le repas
Garderie: 2,00€ la journée

Ouverture du Saint-Pierre

Après plusieurs mois de travaux de remise aux normes entrepris par la municipalité, le restaurant communal a retrouvé toute sa convivialité. Rebaptisé Le Saint-Pierre, l'établissement a été inauguré le 19 avril dernier et accueille désormais les gourmets sous la direction de Marie et Ludovic Grodet, nouveaux restaurateurs.
Le couple propose une cuisine traditionnelle raffinée, élaborée à partir de produits de saison issus majoritairement de circuits courts. Entièrement fait maison à 99 %, le menu met à l'honneur la qualité, la fraîcheur et le goût du vrai.
Le restaurant fonctionne du mardi au vendredi midi avec un menu du jour, et ouvre le vendredi soir ainsi que le week-end avec une carte renouvelée chaque mois
Dans un cadre alliant confort et simplicité, Le Saint-Pierre est une invitation à partager un moment chaleureux autour d'une bonne table.

La municipalité souhaite beaucoup de succès à M. et Mme Grodet dans cette belle aventure culinaire.

Retrouvez toutes les actualités et les menus du restaurant sur Facebook et Google.

Réservations au 06.23.35.44.45

Le saint Pierre

Informations Pratiques Mairie

Téléphone: 02.48.56.20.43
Mail: mairie.st.pierre.les.bois@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture de la mairie:

Lundi: 8h-12h 13h-16h
Mardi: 8h-11h30 13h-16h
Mercredi: 8h-11h30
Jeudi: 8h-11h30 13h-16h
Vendredi: 8h-11h30 13h-16h

Site internet

www.saintpierrelesbois.fr

Vous informer au quotidien:

Afin de vous tenir informés des principales nouvelles de la commune, des panneaux d'affichage ont été disposés en divers sites:

- Mairie
- Maisaudon
- Le carroir
- La Valette
- La Perruche

De plus, vous pouvez librement consulter le site internet de la commune

Réforme des élections municipales : ce qui change pour Saint-Pierre-Les-Bois

Les 15 et 22 mars 2026 se dérouleront les prochaines élections municipales.

Mais attention: la réforme électorale prévue par la loi du 21 mai 2025 apporte plusieurs évolutions qui concernent directement notre commune de Saint-Pierre-Les-Bois.

Jusqu'à présent, dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseillers municipaux étaient élus selon un système dit majoritaire plurinominal, laissant aux électeurs une grande liberté : possibilité de rayer des noms, d'en ajouter, ou de panacher entre plusieurs listes.

Ce qui change désormais :

- Les électeurs devront voter pour une liste complète de candidats, sans panachage ni ajout de noms.
- La parité entre femmes et hommes sur les listes est désormais obligatoire.
- Les candidats devront avoir déposé leur liste en préfecture avant l'élection, ce qui simplifie la lecture du bulletin de vote pour chacun.
- Le mode de scrutin reste majoritaire, mais les règles deviennent plus proches de celles des communes de plus grande taille, afin d'harmoniser le fonctionnement démocratique.

En pratique pour les habitants :

- Au bureau de vote, il suffira de glisser dans l'urne la liste choisie, telle qu'elle est présentée.
- Aucun panachage ni rature ne sera admis.
- Le conseil municipal sera composé d'un nombre d'élus pouvant aller de 9 à 13. En effet, 11 conseillers représentent l'effectif légal mais les listes peuvent comporter au maximum 2 candidats supplémentaires et au minimum 2 candidats de moins que l'effectif légal du conseil municipal.
- Les démarches seront donc plus simples pour les électeurs, mais demandent aux candidats une organisation collective plus rigoureuse.

Attention : si une liste des candidats est modifiée (ajout d'un nom, suppression…), votre vote sera considéré comme nul et ne sera donc pas comptabilisé.

Cette réforme vise à renforcer la transparence, l'égalité entre les candidats et la représentativité au sein des conseils municipaux.

Réfection de la route de la Chaume aux Chats à Bagneux

Cette année, la commune de Saint-Pierre-Les-Bois a entrepris la réfection complète de la route reliant la Chaume aux Chats à Bagneux. Ces travaux, attendus depuis longtemps par les habitants et les usagers, permettent désormais de circuler dans de meilleures conditions de confort et de sécurité.

Cependant, la réalisation de ce chantier illustre bien les difficultés croissantes auxquelles les communes rurales sont confrontées. Les aides et subventions de l'État, autrefois attribuées pour ce type de travaux, ne sont aujourd'hui quasiment plus disponibles. Cela rend la programmation et le financement des entretiens de voirie de plus en plus complexes.

Malgré ces contraintes budgétaires, la municipalité reste attentive à l'état de son réseau routier et s'efforce, dans la mesure de ses moyens, de poursuivre l'entretien régulier des routes et chemins communaux afin de préserver la qualité de vie et la sécurité de tous.

Ressources humaines: Changement d'agent technique

Après vingt années passées au service de notre commune, Hervé Lamontagne, agent technique bien connu de tous, a demandé sa mutation pour rejoindre Le Châtelet. Pompier volontaire depuis de nombreuses années, son arrivée dans cette commune permettra de maintenir l'ouverture de la caserne locale, qui faisait face à un manque d'effectifs.
Nous tenons à le remercier chaleureusement pour son engagement, sa disponibilité et le travail accompli au fil des années. Nous lui souhaitons une pleine réussite dans ses nouvelles fonctions.

La Vie de l'école

L'année écoulée a été particulièrement riche et dynamique pour les élèves de notre école, rythmée par de nombreux projets pédagogiques et sorties culturelles.
Les enfants ont ainsi participé à « écoles qui chantent », un moment musical fédérateur qui a permis de rassembler plusieurs classes autour du chant. Ils ont également découvert le Clos Lucé, dernière demeure de Léonard de Vinci, où ils ont pu explorer ses inventions et son univers artistique.
Le projet « CHERLURELU » a offert une belle ouverture sur la littérature jeunesse, tandis que la classe-museum organisée au Muséum d'Histoire naturelle de Bourges a permis d'approfondir leurs connaissances scientifiques. Le cycle piscine a contribué à développer l'aisance aquatique de chacun.
Les élèves ont aussi eu la chance d'assister au spectacle « rêve de cirque » à Châteauroux, un moment fort apprécié. Leur participation à l'exposition d'arts plastiques a mis en valeur leur créativité, et la journée USEP est venue conclure l'année dans un esprit sportif et convivial.
L'ancienne professeure des écoles, madame Leslie Gaillat, a quant à elle demandé sa mutation afin de se rapprocher de son domicile. Après plusieurs années d'implication auprès des élèves, elle laisse le souvenir d'une enseignante très investie et attentive. Nous lui adressons tous nos remerciements et nos vœux de réussite pour la suite de son parcours.
La nouvelle professeure des écoles, Sandra Lopes, a pris ses fonctions à la rentrée et assure désormais la continuité pédagogique au sein de la classe. Elle peut compter sur l'appui de Sarah Laville, ATSEM, qui accompagne les enfants au quotidien et contribue pleinement au bon fonctionnement de l'école. Nous leur souhaitons à toutes deux une excellente année scolaire.

Chemins ruraux ou communaux : quelle différence ?

Il existe sur le territoire de la commune différents types de voies publiques, souvent empruntées au quotidien pour la promenade, les activités agricoles ou l'accès aux habitations. Il est important de bien distinguer les chemins communaux des chemins ruraux, car leur statut juridique et leur entretien diffèrent.

Les chemins communaux font partie du domaine public de la commune. Ils appartiennent pleinement à la collectivité et sont destinés à la circulation de tous. Leur entretien incombe à la commune, qui veille à leur bon état et à leur accessibilité.

Les chemins ruraux, quant à eux, appartiennent également à la commune, mais ne font pas partie du domaine public: ils sont considérés comme des biens privés communaux, affectés à l'usage du public. Leur entretien est assuré conjointement par la commune et les riverains.

Etat Civil

Décès

Ils nous ont quitté:
Madame RENOUVEL épouse CINQUET Yvette le 13 janvier 2025
Monsieur PLISSON Rémi le 11 février 2025
Madame BACHELIER Catherine le 06 mai 2025
Monsieur HERCHY Enzo le 07 mai 2025
Monsieur BLIN Gaston le 02 juin 2025
Monsieur BATY Robert le 15 juillet 2025
Madame PAJOT épouse PELLERIN Odette le 10 Août 2025
Madame JOUFFREY épouse L'HOPITAULT Germaine le 15 décembre 2025

Cérémonie des voeux

L'équipe municipale

vous donne rendez-vous le samedi 10 janvier 2026 à 18h

à la salle polyvalente

afin de vous présenter ses vœux

Collecte des poubelles de verres

Nous souhaitons vous informer qu'un changement de jour concernant la collecte du verre sur la commune va avoir lieu. À compter du 1er janvier 2026, la collecte du verre sera effectuée le vendredi, et non plus le lundi comme en 2025.

Budget communal

Le budget d'une commune constitue à la fois un outil de prévision et une autorisation pour engager les recettes et les dépenses. Il se compose de deux sections :

- la section de fonctionnement, qui regroupe l'ensemble des opérations liées à la gestion quotidienne des services municipaux ;
- la section d'investissement, qui recense les dépenses et recettes destinées à la réalisation ou au financement des projets d'équipement, qu'ils soient nouveaux ou en cours.

Chacune de ces sections est présentée en équilibre.
Le budget 2025: -en fonctionnement: 443 236,28€
-en investissement: 163 875,92€
Cette année encore la fiscalité communale n'a pas connu de hausse de la part du conseil municipal (taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non-bâti, résidences secondaires).

Les actions du Centre Communal d'Action Sociale

Les fêtes de fin d'années:

Cette année, le CCAS invite nos aînés à partager un moment convivial autour d'un repas festif cuisiné par nos nouveaux restaurateurs à la salle polyvalente pour célébrer les fêtes de fin d'année.
Pour celles et ceux qui ne peuvent se déplacer, un colis gourmand leur sera offert.

Banque alimentaire

La commune participe au financement de la Banque Alimentaire. Les personnes qui en éprouvent le besoin peuvent, après en avoir fait la demande auprès de l'assistante sociale, être inscrites et bénéficier chaque mois d'un colis de denrées alimentaires.

L'aide au permis de conduire

Le CCAS offre une aide de 100€ aux jeunes de la commune qui souhaitent passer le permis de conduire (sur justificatif).

La fête des étangs

Malgré une météo maussade et l'annulation du feu d'artifice du fait d'un arrêté préfectoral, le CCAS et la commune ont, cette année encore, organisé un grand week-end festif autour des étangs de Bois Doré. Les habitants de Saint-Pierre-Les-Bois ont ainsi pu se retrouver autour d'un repas commun le samedi soir, et participer à divers es animations le dimanche.
Un grand merci à tous les participants et bénévoles.

Commémorations

Chaque année, notre village se réunit à l'occasion des commémorations du 11 novembre et du 8 mai pour rendre hommage à celles et ceux qui ont donné leur vie pour la liberté et la paix. Ces moments de recueillement rappellent combien il est essentiel de transmettre la mémoire des sacrifices passés aux jeunes générations.
La municipalité tient à remercier chaleureusement les habitants qui participent fidèlement à ces cérémonies, ainsi que les parents et enfants, toujours présents et impliqués. Leur présence nombreuse apporte une note d'émotion et d'espoir à ces rendez-vous de mémoire.
Continuons, ensemble, à faire vivre ce devoir de mémoire qui unit les générations et renforce les liens de notre communauté.

Remerciements

Un grand merci à monsieur Josèphe-Marie Decotignie, gendre de monsieur et madame Laroque, d'avoir fait cinq porte-cierges pour l'église.

Le brûlage des déchets verts

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est strictement interdit sur l'ensemble de la commune de Saint-Pierre-les-Bois, comme partout sur le territoire national. Cette pratique, encore trop répandue, est à la fois dangereuse pour la santé, nuisible pour l'environnement et passible de sanctions.

Les déchets verts concernent les résidus de tonte de pelouse, de taille de haies et d'arbustes, les feuilles mortes, les résidus d'élagage et de débroussaillage. Leur combustion dégage de fines particules et des polluants atmosphériques (monoxyde de carbone, hydrocarbures, dioxines) qui contribuent à la dégradation de la qualité de l'air et peuvent provoquer des troubles respiratoires.

Conformément à la circulaire interministérielle du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts, rappelée par le Code de l'environnement (articles L.541-21-1 et R.541-8), le brûlage est considéré comme une élimination illégale de déchets.
De plus, l'arrêté préfectoral du Cher encadre strictement l'emploi du feu : aucune dérogation n'est accordée aux particuliers pour ce type de déchets.

Des solutions simples et écologiques existent :

- Compostage domestique ou partagé ;
- Broyage et paillage pour enrichir les sols ;
- Apport en déchetterie, où les végétaux sont valorisés en compost ou en énergie.

Le non-respect de cette réglementation peut entraîner une amende pouvant aller jusqu'à 450 € (article 131-13 du Code pénal).

La commune de Saint-Pierre-les-Bois remercie l'ensemble des habitants pour leur vigilance et leur contribution à la protection de la qualité de vie et de l'environnement.

Le projet du Parc naturel régional Sud Berry

Depuis plusieurs années, les territoires du Pays Berry Saint-Amandois et du Pays de la Châtre en Berry œuvrent à la création d'un parc naturel régional intitulé « Sud Berry ». Ce projet vise à offrir un cadre durable pour le développement local, tout en valorisant les richesses patrimoniales — naturelles, paysagères, culturelles — et en répondant aux enjeux d'aménagement du territoire.

Un Parc naturel régional (PNR) est un territoire rural habité, reconnu pour la qualité de ses patrimoines naturels, culturels et paysagers, et dont le développement repose sur la protection et la mise en valeur de ces richesses. Créé à l'initiative des collectivités locales, un PNR a pour mission de concilier préservation de l'environnement, développement économique durable et maintien de la qualité de vie. Il s'appuie sur une charte signée pour quinze ans, qui engage les communes, les intercommunalités et la région autour d'un projet partagé.

Pourquoi ce projet ?

Le territoire concerné se caractérise par une forte identité : bocage, élevage, forêts, zones humides, patrimoine bâti et culturel. Or, ce cadre bénéficiaire, aujourd'hui encore assez préservé, est également fragile. Le parc naturel régional apparaît comme un outil pertinent pour :

- préserver les paysages et les habitats naturels, tout en accompagnant leur renouvellement.
- soutenir le développement économique, social et culturel des zones rurales, en s'appuyant sur leurs atouts locaux.
- coordonner les politiques publiques, les acteurs et les habitants autour d'un projet partagé pour les quinze années à venir.

L'état d'avancement

- Une première étude d'opportunité a été menée ; le périmètre initial proposé comprenait 133 communes pour environ 3 010 km².
- Suite à l'avis rendu par le préfet de région, le périmètre a été revu à 102 communes afin de mieux correspondre aux spécificités identifiées et à la cohérence patrimoniale.
- Le dossier d'opportunité a été transmis et une structure de préfiguration a été créée pour porter le projet.
- Toutefois, des voix s'élèvent et signalent une mise « en pause » du projet, en avril 2025, par certains acteurs locaux, évoquant des incertitudes budgétaires et une fragilité de gouvernance.
- Les présidents des départements concernés — Conseil départemental de l'Indre et Conseil départemental du Cher — ont exprimé publiquement leurs réserves fin 2024, estimant que le projet manquait de pertinence géographique et risquait d'alourdir les structures existantes.

Ce que cela signifie pour notre commune

En tant que commune située dans ce périmètre d'étude, nous avons l'opportunité :

- de participer à la définition des grandes orientations de la future charte (15 ans) du parc ;
- de bénéficier d'actions d'accompagnement pour valoriser notre patrimoine (paysages, bâti, traditions, biodiversité) ;
- d'intégrer des dynamiques de développement local durable : tourisme doux, valorisation de filières agricoles ou artisanales, accueil du public, sensibilisation à l'environnement.

Mais aussi de rester vigilants :

- sur la gouvernance et la répartition des compétences ;
- sur les engagements financiers et les implications pour notre budget communal ;

Et maintenant ?

Les prochaines étapes consistent à :

- finaliser l'étude d'opportunité révisée avec un périmètre ajusté et un pré-projet structuré.
- engager la rédaction de la charte, définir les zones, les orientations, et les moyens de mise en œuvre.
- organiser la concertation publique : habitants, élus communaux, associations sont invités à s'exprimer.
- valider ensuite la structure de gestion et le financement, avant une éventuelle phase de classement officiel par décret.

Les autorisations d'urbanisme

Couverture:
Déclaration préalable

Fenêtre de toit/panneaux photovoltaïque:
Sans création de surface, déclaration préalable

Bâtiment:
Permis de construire

Aménagement de combles:
• Combles avec surface de plancher à créer: DP si hauteur >1.80m
• Combles déjà existants >1.80 m de hauteur: aucune autorisation

Transformation de garage en habitat:
Déclaration préalable

Extension garage:
Moins de 20m², déclaration préalable, sinon permis de construire

Véranda:
<25m²: DP
>25m²: PC

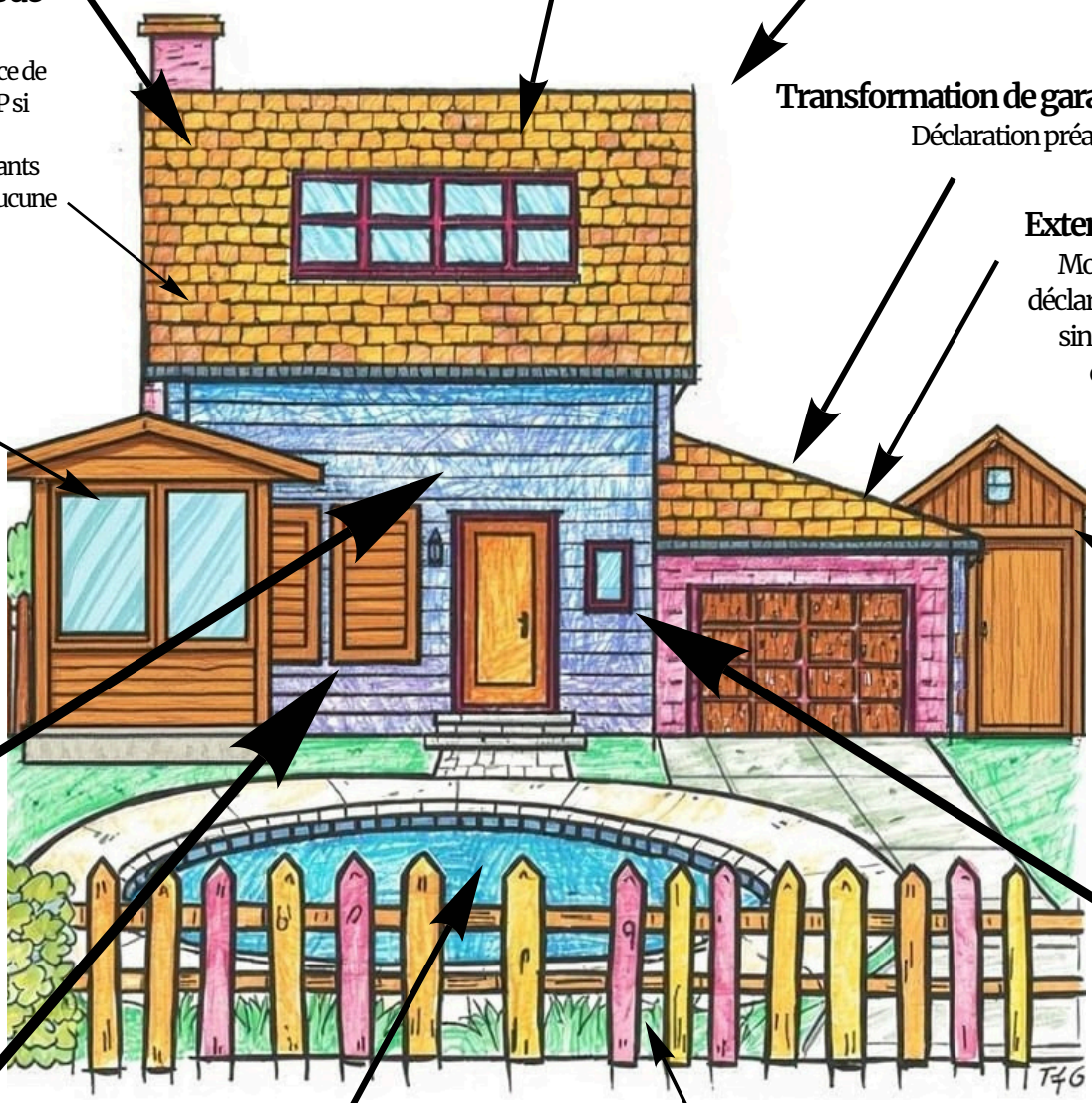

Abri de jardin:
< 5m²: aucune démarche
entre 5m² et 20m²: DP
>20m²: PC

Ravalement:
Déclaration préalable

Percement de fenêtre:
Déclaration préalable

Menuiseries extérieures:
Déclaration préalable

Piscine:
•Bassin non couvert
>10m² et <100m²: DP
>100m²: PC
•Piscine couverte >1.80 de hauteur: PC

Clôture:
Aucune formalité

Les différentes formalités à accomplir avant de démarrer vos travaux

Attention à vérifier en mairie votre zonage (constructible ou non constructible)

DP: Déclaration Préalable ou PC: Permis de construire

Fin du réseau cuivre : ce qui change à Saint-Pierre-Les-Bois en 2029

Notre commune fait partie des zones concernées par l'arrêt progressif du réseau téléphonique en cuivre (lignes fixes traditionnelles et ADSL). Cette fermeture interviendra en 2029.

Le cuivre, utilisé depuis des décennies pour la téléphonie et l'internet, sera remplacé par des technologies plus modernes, notamment la fibre optique, déjà installée depuis quelques années à Saint-Pierre-les-Bois. L'objectif est de proposer un service plus fiable, plus rapide et adapté aux nouveaux usages numériques.

Ce que cela signifie pour vous:

- Les lignes fixes classiques (RTC) et l'ADSL ne seront plus disponibles à partir de 2029.
- Pour continuer à téléphoner ou accéder à internet, il sera nécessaire de migrer vers une offre fibre optique ou, dans certains cas, vers des solutions alternatives (4G/5G fixe, satellite).
- Les services connectés sur ligne cuivre (téléassistance, alarmes, terminaux de paiement, fax...) devront eux aussi être adaptés ou remplacés.

Nos conseils dès aujourd'hui

- Anticipez la transition : contactez votre opérateur pour connaître les solutions disponibles dans notre secteur.
- Vérifiez vos équipements : si vous utilisez un système de téléassistance, une alarme ou un terminal relié à la ligne fixe, rapprochez-vous de votre fournisseur pour assurer leur compatibilité avec la fibre.
- Ne tardez pas : mieux vaut prévoir la migration avant la date limite afin d'éviter toute coupure de service.
- Informez vos proches : pensez aux personnes âgées ou isolées, pour les aider dans leurs démarches.

Attention: Les personnes qui souhaiteraient n'avoir que le téléphone (sans internet) doivent le signaler à leur opérateur téléphonique puisque le contrat mis en place ne sera pas le même.

Ce changement est une étape importante, mais il se veut positif : il s'agit avant tout de vous offrir un service plus moderne, plus sûr et plus performant.

L'eau potable : une richesse collective gérée par le SIAEP Marche-Boischaut

Ouvrir le robinet et voir couler une eau claire et potable est un geste quotidien que nous faisons sans y penser. Pourtant, derrière cette évidence se cache une organisation collective importante : le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) Marche-Boischaut, auquel appartient la commune de Saint-Pierre-Les-Bois.

Un service public essentiel

Le SIAEP regroupe 35 communes et veille à ce que chacun de ses habitants ait accès à une eau de qualité. Pour cela, il s'appuie sur un vaste réseau composé d'une usine de production d'eau potable, de 17 réservoirs de stockage et de plus de 1 200 kilomètres de canalisations. Deux anciens captages sont également à l'étude pour être remis en service, afin de sécuriser davantage l'approvisionnement.

Ce dispositif dessert aujourd'hui 11 676 habitants, répartis sur un territoire de 872 km², soit une densité de seulement 13,5 habitants par km². Le syndicat compte 8 952 abonnés, ce qui signifie qu'en moyenne, chaque abonné représente environ 1,3 habitant.

La SAUR, partenaire au quotidien

Si le SIAEP est responsable du service, il en confie l'exploitation à la société SAUR, dans le cadre d'un contrat en vigueur depuis le 1er janvier 2023 et courant jusqu'au 31 décembre 2034.

La SAUR veille chaque jour au bon fonctionnement du réseau : qualité de l'eau, entretien des installations, réparations en cas de panne, mais aussi gestion des abonnements, relevés de compteurs et facturation. En cas de fuite ou de problème, ce sont donc ses équipes qui interviennent.

Une eau à un prix maîtrisé

À partir du 1er janvier 2025, la facture d'eau se compose de deux parts :

- Part SIAEP : un abonnement annuel de 35 € HT et 0,80 € HT par m³ consommé,
- Part SAUR : un abonnement annuel de 39,22 € HT et 1,2333 € HT par m³.

En pratique, pour une consommation moyenne de 120 m³ par an – soit l'équivalent d'environ 330 litres par jour pour une famille – la facture s'élèvera à environ 390 € TTC, soit 3,25 € par m³. La facturation est réalisée deux fois par an : en janvier, sur la base d'un relevé réel, et en juillet, sur une estimation.

Grâce à cette organisation, chaque foyer de notre commune bénéficie d'un accès à l'eau potable, une ressource précieuse qui reste au cœur de la vie quotidienne.

SIAEP Marche-Boischaut

La Communauté de communes Berry Grand Sud

Située au sud du département du Cher, la Communauté de communes Berry Grand Sud est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. Son siège se trouve au 6, Grande Rue – 18170 Le Châtelet. Elle rassemble 32 communes qui ont choisi d'unir leurs forces pour mener ensemble des projets d'intérêt collectif et coordonner le développement de leur territoire.

Rôles et missions

Créée pour renforcer la solidarité entre les communes, la Communauté de communes Berry Grand Sud a pour vocation de mutualiser les moyens, favoriser la cohérence des actions locales et porter des projets communs que chaque commune, isolément, ne pourrait réaliser seule.
Ses missions sont multiples. Elle veille avant tout à garantir l'accès aux services publics sur un territoire rural confronté à des défis démographiques et économiques. Elle conduit également des actions en matière d'aménagement du territoire, d'équipements et de développement des infrastructures, afin d'améliorer le cadre de vie des habitants et de soutenir l'attractivité du sud du Cher.
La Communauté exerce aussi des compétences techniques spécifiques qui lui ont été confiées :
le service public d'assainissement non collectif (SPANC),
l'aménagement et la gestion de zones de loisirs,
la mise en place d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques,
ainsi que la gestion des réseaux de communications électroniques.
Ces actions concrètes traduisent la volonté d'assurer un développement équilibré et durable du territoire.

Compétences

Les compétences exercées par Berry Grand Sud couvrent des domaines variés :

- Assainissement non collectif (SPANC), garantissant le bon fonctionnement et le suivi des installations.
- Infrastructures et réseaux de communication électronique, essentiels pour l'accès au numérique.
- Aménagement et gestion de zones de loisirs d'intérêt communautaire, favorisant la vie sociale et le tourisme local.
- Balisage des sentiers de randonnée, pour la mise en valeur du patrimoine naturel et paysager.
- Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques, contribuant à la transition énergétique.
- Développement de l'accès à la culture et optimisation de l'offre de soins, deux axes importants pour la qualité de vie des habitants.

Composition et fonctionnement

Berry Grand Sud regroupe les 32 communes suivantes : Ainay-le-Vieil, Arcomps, Ardenais, Beddes, La Celette, Châteaumeillant, Le Châtelet, Culan, Épineuil-le-Fleuriel, Faverdines, Ids-Saint-Roch, Ineuil, Loye-sur-Arnon, Maisonnais, Morlac, La Perche, Préveranges, Reigny, Rezay, Saint-Christophe-le-Chaudry, Saint-Georges-de-Poisieux, Saint-Hilaire-en-Lignières, Saint-Jeanvrin, Saint-Maur, Saint-Pierre-les-Bois, Saint-Priest-la-Marche, Saint-Saturnin, Saint-Vitte, Saulzais-le-Potier, Sidiailles, Touchay et Vesdun.
Le Conseil communautaire, composé de délégués désignés par les conseils municipaux des communes membres, fixe les orientations générales et vote les budgets. Sous l'autorité du président et des vice-présidents, les décisions sont ensuite mises en œuvre pour répondre aux besoins du territoire et de ses habitants.
Un atout pour votre commune
Grâce à cette coopération intercommunale, chaque commune bénéficie de services mutualisés, de compétences techniques partagées et de projets d'envergure qui ne pourraient être menés à bien individuellement.
Berry Grand Sud incarne ainsi une dynamique collective au service du développement local, de la solidarité entre communes et de la qualité de vie de tous les habitants.

SERVICE ENFANCE, JEUNESSE, SPORT & LOISIRS

Le service Enfance-Jeunesse propose différentes prestations conçues pour répondre au mieux aux besoins des familles. De nombreuses initiatives ont été mises en place afin de proposer aux enfants et aux jeunes, âgés de 3 mois à 17 ans, des structures d'accueil adaptées. Ces espaces leur permettent de découvrir de nouvelles activités, d'apprendre en s'amusant et en partageant avec les autres. Des ateliers variés sont organisés en fonction de l'âge et des centres d'intérêt de chaque enfant.

1. Micro-crèches

Depuis le 1er septembre 2025, la gestion de la micro-crèche est assurée par la Communauté de communes Berry Grand Sud, garantissant la continuité du service et le maintien de l'équipe pour les micro-crèches de Culan et de Préveranges. Chacune propose un environnement chaleureux et bienveillant, un accompagnement adapté aux besoins des familles et une grande variété d'activités ludiques et éducatives pour favoriser le développement, la curiosité et l'épanouissement des enfants.

Les 3 établissements accueillent vos enfants du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30. Les tarifs horaires sont établis selon le barème national de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF).

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à prendre contact avec l'équipe afin de découvrir l'établissement.

· Les Petites Mains (Culan)
Route de Trenay, 18270 Culan
02 48 82 06 76
mc.culan@cdc-berry-grand-sud.fr

· Les Premiers Pas (Préveranges)
13 Bis Rue de la Mairie, 18370 Préveranges
02 48 63 68 25
mc.preveranges@cdc-berry-grand-sud.fr

· Les Petits Galopins (Châteaumeillant)
16 rue Armand Desternes, 18370 Châteaumeillant
02 48 61 23 37
mc.chateaumeillant@cdc-berry-grand-sud.fr

2. Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)

L'ALSH propose aux familles et à leurs enfants des activités éducatives variées dans les domaines du sport, de la culture, de l'imitation ou encore des créations artistiques. Ces actions contribuent au développement de l'apprentissage, de l'autonomie et de la vie en collectivité. Encadrés par une équipe d'animation, les enfants participent à des activités favorisant leur épanouissement. Cette démarche se traduit par une large palette de propositions centrées sur le respect, le vivre-ensemble et la tolérance.

Actions / projets 2025 :
· PARCS DE LOISIRS ET/OU D'ATTRACTIONS : Le Pal, Futuroscope, Anaéland, …
· ACTIVITES NATURE : Pôle du Cheval et de l'âne, La haute Touche, Journée nature, Baignade Sidiailles, …
· ANIMATION PAR THEME : Chasse aux œufs - Carnaval, HALLOWEEN, Galette des rois,…
· ANIMATIONS SPORTIVES : Moto/quad, Piscine, …
· RENCONTRES : Animation intergénérationnelle avec ASEF St Amand Mtd, Jeux micro crèche de Culan, Intercentre avec Vicq Exemplet, …
· INTERVENANTS EXTERIEURS : Animation poney mécanique & Hoverboard
· SPECTACLES : Spectacle d'été special année 80, Spectacle de Noël, Vesdun, …
· CINEMA : cinémobile, …
· PROJET : Potager

3. Club ados

Le Club Ados est un espace dédié aux jeunes de 11 à 17 ans, où ils peuvent se retrouver, échanger, s'amuser et construire des projets ensemble. Encadrés par une équipe d'animation, les adolescents participent tout au long de l'année à des activités variées adaptées à leurs envies : sorties, ateliers, projets collectifs, séjours, découvertes culturelles ou encore pratiques sportives.

Cette année encore, le Club Ados a vécu de nombreux moments forts, placés sous le signe du partage et de la découverte. Les jeunes ont pu profiter de sorties à la patinoire, au château, au Pal ou encore à l'accrobranche.

Un projet « Presse » a également été mené en collaboration avec le Centre de la Presse. Les adolescents ont réalisé des interviews auprès d'habitants des différentes communes du territoire. Ce travail donnera prochainement lieu à une exposition itinérante, mettant en lumière les personnes qui s'engagent pour faire vivre notre territoire.

Le Club Ados, c'est avant tout un lieu de vie, d'expression et d'ouverture, où les jeunes peuvent concrétiser leurs idées, rencontrer d'autres adolescents et vivre de nouvelles expériences enrichissantes !

Mon parcours de santé sans médecin traitant

CPTS SUD CHER

Je n'ai pas de médecin traitant

sur le territoire de la CPTS Sud Cher

Urgences vitales	**J'appelle le 15 ou le 112**
Urgences non vitales *mon état de santé nécessite un avis médical dans les 24h à 48h*	**J'appelle le 116 117 pour être orienté(e) vers une consultation**
Renouvellements d'ordonnances, analyses médicales, certificats ...	**Ma pharmacie peut m'orienter vers une consultation**

Téléconsultations Assistées

Consultation assurée par un médecin en téléconsultation et assistée par un infirmier Libéral volontaire

Téléconsultations Assistées en salle

- Je suis malade ou j'ai besoin de renouveler une ordonnance, de faire des analyses régulièrement, ou d'obtenir un certificat médical

St Amand Montrond, Le Châtelet, Châteaumeillant

→ **Ma pharmacie ou la Maison de Santé de Saint-Amand-Montrond peut m'orienter vers une consultation**

Téléconsultations Assistées à domicile

- Je suis en incapacité totale de me déplacer de mon domicile
- Je suis malade ou j'ai besoin de renouveler une ordonnance, de faire des analyses régulièrement, ou d'obtenir un certificat médical

→ **Je m'adresse à un infirmier à domicile pour être orienté(e) vers une consultation**

Retrouvez l'annuaire des Professionnels de santé du territoire de la CPTS Sud Cher en flashant le QRcode
ou sur notre site internet : www.cpts-sud-cher.fr

RESIDENCE AUTONOMIE BERRY GRAND SUD

Redécouvrez le plaisir de vivre dans un cadre convivial et serein.

À la Résidence Autonomie Berry Grand Sud, située 20 rue du Grand Meaulnes à Vesdun, chaque résident dispose d'une maison récente et adaptée à ses besoins, tout en profitant d'un lieu de vie partagé, chaleureux et animé, avec repas et activités au quotidien.

Vous gardez votre indépendance tout en bénéficiant d'un accompagnement personnalisé. Hébergement temporaire disponible à tout moment.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter :

☎ 02.48.63.02.47 direction.residence-vesdun@cdc-berry-grand-sud.fr

RÉSIDENCE BERRY GRAND SUD
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Les enfants ainsi que l'ensemble de l'équipe éducative
de l'école primaire de Saint-Pierre-Les-Bois
vous souhaitent de très belles fêtes de fin d'année